

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

18 mars

En 1654, Sainte Louise se réjouit de la bonne santé des Soeurs d'Angers et leur écrit : "*Comme vous tenez vos forces de la main de Dieu, je vous prie de les employer aussi avec plaisir et joie pour son amour dans le Service des autres. Encouragez-vous l'une l'autre et que les exemples que vous vous donnerez fassent plus que ne pourraient faire les paroles. Pratiquez surtout la cordialité et le mutuel respect les unes envers les autres*".

Dans une note de sa main conservée aux Archives, on lit : "*Oh ! quel bonheur si, sans que Dieu fût offensé, la Compagnie n'avait plus qu'à servir les Pauvres dénués de tout ! Et pour cela ladite Compagnie ne doit jamais se départir de l'épargne ni changer de manière de vie afin que si la Providence lui donne plus que le nécessaire, les Soeurs aillent à leurs dépens, servir les Pauvres spirituellement et corporellement, à sa sourdine, n'importe, pourvu que les âmes honorent éternellement les mérites de la Rédemption de Notre-Seigneur*".(R)

En 1803 , *Portalis*, conseiller d'Etat chargé des affaires concernant les Cultes, adresse à Bonaparte, Premier Consul, un rapport en faveur de la *réorganisation de notre petite Compagnie*. Il est intéressant de noter la tactique appliquée par Portalis. Après avoir fait un tableau de l'état actuel de nos missions en Turquie, à Alger, aux Iles de France et de la Réunion et en Chine ; et après avoir montré quels secours financiers il faudrait envoyer à la maigre vingtaine de Missionnaires qui travaillent encore dans ces régions. Portalis présente son grand argument : il faut, non seulement de l'argent, mais du personnel pour maintenir ces missions étrangères. Des finances le Gouvernement peut en fournir. Mais des hommes ? Seule une congrégation réorganisée pourrait continuer à les trouver. Et c'est là une affaire d'autant plus urgente, continue Portalis, que déjà certaines Puissances étrangères tentent de mettre la main sur ces missions : ainsi le Gouvernement espagnol offre de se charger de la mission d'Alger ; celle de Turquie est convoitée par la Cour de Vienne, tandis que l'Angleterre lorgne la Chine. Il est donc nécessaire de rétablir les Lazaristes, non pas pour les missions à l'intérieur du pays, mais pour les missions au-delà des mers. Et d'abord, il faut leur donner un «Chef-lieu, c'est-à-dire une Maison-Mère ; établissons-la dans l'ancien bâtiment des Jésuites, rue Saint-Antoine. L'église attenante sera érigée en cure et desservie par eux. Enfin le rapport prévoit les sommes à allouer à nos missions, au moins à celles de Chine et d'Alger : pour les missionnaires du Céleste Empire, quinze mille francs pourraient être donnés annuellement, et cinq mille pour Alger. Les îles de la Réunion et de Madagascar émergeraient au budget local. Quant à la Turquie, il faut attendre un rapport de l'Ambassadeur que nous y avons¹.

En 1843 , *M. Etienne*, procureur général de la Congrégation, et *M. Aladel* rentrent de Rome. Ils y avaient été officiellement députés pour régler une délicate affaire qui risquait d'amener une scission dans la petite Compagnie : quelques confrères de Rome, alors que *M. Nozo* avait donné sa démission, demandaient que son successeur et ses assistants fussent directement nommés par le Pape. Cette exigence allait contre les Constitutions et, de plus, si cet article était changé, le Gouvernement français menaçait de ne plus reconnaître à la Congrégation son existence légale. *M. Etienne*, à qui *Guizot* donnait tout le poids de son appui, et accompagné de *M. Aladel*, prit contact à Rome, avec quelques cardinaux dont le bienveillant accueil le surprit heureusement ; puis avec les trois visiteurs des provinces italiennes réunis en conférence sous la présidence de notre confrère, *Mgr Rosati*... Et, en fin de compte, tout s'arrangea².

En 1933, le Roi de *Sardaigne* approuve l'établissement des Filles de la Charité dans ses Etats. Elles y travaillent si bien que leurs Maisons s'y multiplieront pour le bien des Pauvres et que l'île sera appelée "*Ile Vincentienne*".(R)

1) *Actes du Gouvernement* , pp. 72-73

2) *Vie du Père Etienne* , pp. 144-160.